

01

Le pouvoir d'agir

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Cette action de formation s'adresse aux
Travailleurs/ouvriers exerçant
au sein d'un ESAT.

Durée

2 jours

Organismes de formation

- ➔ OTOS 13

- ➔ ERASME

Lieux & dates

➔ Groupe 1

Hérault (34) - Animé par

OTOS 13

Les 6 & 7 mars 2024

➔ Groupe 2

Tarn (81) - Animé par Erasme

Les 18 & 19 mars 2024

➔ Groupe 3

Lozère (48) - Animé par OTOS

13

Les 8 & 9 oct. 2024

➔ Groupe 4

Tarn et Garonne (82) - Animé

par Erasme

Les 24 & 25 avr. 2024

➔ Groupe 5

Gard (30) - Animé par OTOS

13

Les 5 & 6 juin 2024

➔ Groupe 6

Lot (46) - Animé par Erasme

Les 10 & 11 juin 2024

➔ Groupe 7

Haute Garonne (31) - Animé

par Erasme

Les 5 & 6 sep. 2024

➔ Groupe 8

Aude (11) - Animé par OTOS

13

Les 18 & 19 sep. 2024

➔ Groupe 9

Hautes-Pyrénées (65) -

Animé par OTOS 13

Contexte

Depuis le début des années 2000, dans le domaine social et médico-social, nous observons une évolution dans la manière dont les personnes en situation de handicap peuvent être accompagnées.

En effet, les professionnels sont incités à considérer les personnes accompagnées comme premier acteur des décisions les concernant. Ils doivent initier et favoriser le pouvoir d'agir des individus qu'ils accompagnent.

Ainsi, les notions de « pouvoir d'agir », « d'autodétermination », « l'agentivité » ou encore « d'empowerment » se sont développées et imposées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux modifiant profondément la manière dont les personnes en situation de handicap sont considérées. D'ailleurs, ce changement de paradigme est au cœur de la transformation de l'offre dans le secteur médico-social.

Toutefois, aujourd'hui encore, nous constatons que la participation des personnes accompagnées ne se traduit pas suffisamment dans les faits. La confiance et l'estime de soi sont des conditions essentielles pour que les individus puissent s'affirmer, communiquer et renforcer leur pouvoir d'agir. Il est également nécessaire que les travailleurs en situation de handicap prennent conscience de leur capacité d'agir et des moyens à leur disposition pour l'accroître.

Dans ce contexte, l'OPCO Santé souhaite proposer aux travailleurs des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) une formation leur permettant de s'approprier la notion de « pouvoir d'agir » et de repérer les outils ainsi que les ressources disponibles, afin de développer pleinement leurs potentialités.

Objectifs

- ➔ Se sensibiliser au « pouvoir d'agir » (origine et évolution du concept d'autodétermination notamment)
- ➔ Identifier ses aspirations et les exprimer (un projet, un rêve...)
- ➔ Identifier les limites, les obstacles, les risques
- ➔ Identifier les ressources et les personnes de confiance qui pourront être aidantes
- ➔ Savoir appréhender les conséquences de ses choix

Prérequis

Cette action de formation ne nécessite aucun prérequis.

Le lieu exact de la formation sera défini en fonction de la liste des inscrits sur la session.

Les 14 & 15 mai 2024